



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROULLET ST ESTEPHE DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 11 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY GERARD, Le Maire.

### ***Date de convocation du Conseil : 4 février 2020***

**Présents :** Madame Sabrina AFGOUN, Madame Véronique BARBAT, Madame Katia BEAUMATIN, Madame Marie BILLOT, Monsieur Michel BISSERIER, Monsieur Philippe BOUSSARIE, Monsieur Bruno CHABOT, Monsieur Thierry CHARBONNAUD, Monsieur Christian CUISINIER, Monsieur Franck DECET, Monsieur Frédéric FAVIER, Madame Annie LABUSSIÈRE, Madame Michelle MONDOUT, Madame Martine MOREAU, Monsieur Gilles MOUSSION, Monsieur Emmanuel PICHON, Madame Marie-Claude ROCHARD, Monsieur Jérôme ROUCHER, Monsieur Gérard ROY, Madame Patricia THOMAS, Monsieur Bernard TRANCHET, Madame Laëtitia VERDIÈRE.

### **Pouvoirs :**

Madame Magali ROCHARD a donné pouvoir à Madame Patricia THOMAS  
Madame Célia HELION a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel PICHON.  
Madame Corinne RATINEAU a donné pouvoir à Madame Katia BEAUMATIN.

### **Excusés :**

**Absents :** Monsieur José DE SOUSA, Madame Annabelle DUFOUR

**Commission consultative :** Madame Marie-Françoise DEVAIRE

**Absents :** Monsieur André KLEIN Monsieur Régis MAUDET, Monsieur Michel MONTALESCOT, Madame Delphine ROUCHER

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Franck DECET

Adoption du CR du 16 janvier à l'unanimité.

## **1. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2020**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2020.

## 2. Participations financières 1er trimestre 2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget, une délibération doit être prise pour permettre le paiement des contributions dues pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 afin de ne pas retarder leur paiement.

En effet, les contributions versées aux organismes de regroupement doivent faire l'objet d'une décision budgétaire, qui sera reprise ensuite au budget primitif 2020, à l'imputation 65548.

Monsieur le Maire précise que cela concerne essentiellement la participation obligatoire pour GrandAngoulême au titre des journées ALSH, pour les villes de La Couronne et Angoulême au titre des frais de scolarité.

Organisme	Objet	Vote de janvier à mars 2020
GrandAngoulême	Journée ALSH vacances été 2019	6 064,80€
Commune La Couronne	Frais de scolarité ULIS	1 337,04€
Ville d'Angoulême	Répartition intercommunale des charges de fonctionnement école	877,00€

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ADOPTE le montant des participations précitées pour la période de janvier à mars 2020
- DIT que les crédits correspondants seront repris au budget primitif, pour être intégrés dans le montant annuel des contributions.

## 3. Plan de financement travaux d'extension de la mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil que, comme cela a été exposé au sein du débat d'orientations budgétaires, il est prévu en 2020 de réaliser une petite extension à l'arrière de la mairie, car suite au réaménagement des bureaux effectués en 2019, la salle de pause des agents a été supprimée et il convient de prévoir une salle où le personnel pourrait prendre ses repas, en dehors des salles de travail.

Le coût total des travaux estimés s'élève à un montant de à 12 520€ HT (soit 15 024€ TTC).

Afin de pouvoir demander une subvention au titre de la DETR, le Conseil Municipal doit acter le plan de financement de l'opération :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Véranda arrière mairie	12 520,00 €	15 024,00 €	DETR - 35% du HT	4 382,00 €	
			Autofinancement	8 138,00 €	10 642,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 520,00 €</b>	<b>15 024,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 520,00 €</b>	<b>15 024,00 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement présenté,
- RAPPELLE que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour demander des subventions, il est de sa seule compétence de déposer le dossier de subvention auprès de la Préfecture.

#### **4. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 14 mai 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2019\_2\_2 :

- Décision 2020-01 du 24 janvier 2020 : Plan de financement pour l'extension du bâtiment de la mairie de Rouillet St Estèphe,
- Décision 2020-02 du 27 janvier 2020 : Signature marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église St Cybard
- Décision 2020-03 du 28 janvier 2020 : Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de la place centre bourg - Lot 2

#### **5. Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une expertise judiciaire pour la boulangerie aura lieu le 19 février dans le cadre du contentieux avec la SARL Les Délices de Liana.

Laetitia Verdière pose la question de savoir quand est-ce que sera réalisé l'éclairage du foot, Monsieur le Maire répond que ce sera fait dans l'année et que le calendrier de travaux du SDEG est prévu pour fin avril 2020.

Monsieur Moussion informe l'assemblée qu'un boucher charcutier va rejoindre les marchés des vendredis et dimanches matins.

Prochain Conseil le mardi 10 mars.

La séance est levée à 19h45.